

Les grands piliers d'une cybersécurité d'aujourd'hui aux TPE et PME

Sécurité

Posté par : JulieM

Publié le : 9/2/2022 13:00:00

Peu importe leur taille ou leur secteur d'activité, toutes les entreprises sont concernées et font face aux mêmes besoins : se protéger des risques cyber, sécuriser l'ensemble du parc informatique et des objets connectés et respecter les réglementations en vigueur.

Les TPE/PME sont peu ou mal protégées face aux cybermenaces et ne disposent pas d'équipes dédiées à la sécurité. Elles représentent une cible plus vulnérable pour les cyberattaquants. En ce sens, elles doivent veiller à mettre en place un environnement de confiance permettant à leurs équipes, partenaires et clients de travailler dans les meilleures conditions.

Pour autant, une telle approche n'est pas forcément aisée pour les petites structures. Il convient donc de les accompagner au mieux et de leur proposer des dispositifs adaptés à leurs spécificités. Mais par quoi les TPE/PME doivent-elles commencer ? Quels sont les fondamentaux à prendre en considération pour une cybersécurité optimale dans leurs entreprises ?

Accompagner les chefs d'entreprise et les collaborateurs dans une utilisation responsable et sécurisée d'Internet

Devant les interrogations et inquiétudes des dirigeants pour lutter contre les risques cyber, il est nécessaire d'offrir des réponses simples et intuitives pour les accompagner dans la sécurisation, l'administration et l'optimisation de l'ensemble du réseau informatique et des accès Internet.

Pour qu'une solution soit utilisée, il ne faut pas négliger les interfaces de gestion : interaction et fluidité sont les maîtres mots. Une visualisation graphique et synthétique des données est le meilleur allié pour que tout un chacun se sente à l'aise, sans complexe, pour prendre facilement en main l'outil. Afin de sensibiliser tout l'écosystème de la société, il est important de le guider dans l'adoption de bons réflexes pour la sécurité informatique de l'entreprise.

Proposer des outils de cybersécurité puissants

La plupart des TPE/PME possèdent un antivirus ou un pare-feu. D'ailleurs ce n'est plus suffisant pour se protéger et contrer les attaques. Pour être efficace, une cyberdéfense doit reposer sur des bases de sécurité solides, telles que la technologie de pointe et des personnes ressources formées.

Les dispositifs doivent intégrer tous les outils indispensables à une bonne sécurisation du système d'information : détection et visualisation en temps réel de 100 % des équipements connectés sur le réseau de l'entreprise (IoT), analyse et traitement de 100 % des flux entrants et sortants du réseau de l'entreprise, alerte automatique en temps réel des actions numériques à risque et enfin protection proactive contre les cybermenaces et le piratage.

Veiller à la performance du réseau de l'entreprise

Analyser et administrer les usages Internet afin d'améliorer l'efficacité du réseau et faciliter la prise de conscience des collaborateurs est fondamental. Pour cela, il faut notamment maîtriser les usages d'Internet et de la bande passante, réguler la navigation en garantissant les accès aux sites web, visualiser et optimiser l'utilisation des applications, des sites web en temps réel et associer les collaborateurs à une utilisation responsable d'Internet.

Ne pas négliger les aspects éthiques

Sur ce point, il faut garantir le respect des droits et des devoirs des chefs d'entreprise et des collaborateurs. Cela passe par la mise en place d'une charte informatique personnalisée et automatisée, informant et responsabilisant les collaborateurs sur les usages et risques informatiques dans l'entreprise.

Il faut aussi s'assurer de la protection de la responsabilité pénale et civile du dirigeant, en définissant les conditions d'accès et de restriction aux sites web (illicites, dangereux, etc.). Il est également indispensable d'être garant d'un usage vertueux du système informatique en conservant les logs de connexion des acteurs internes de l'entreprise et de préserver l'équilibre vie pro/perso des collaborateurs en respectant le temps de navigation privé.

Enfin, il n'y a rien de mieux que de mettre à disposition des collaborateurs une charte personnalisée de protection des données personnelles, les informant des moyens mis en œuvre par l'entreprise pour collecter et protéger leurs données et garantir ainsi un climat de confiance.

Emmanuel DELOGET, Expert en cybersécurité chez Aho.Link